

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CCAS

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre juin à huit heures, le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur DEPOUEZ Hervé, Président du CCAS de Pacé.

Date de convocation : 12/06/2025
Nombre de membres en exercice : 13
Présents à l'ouverture de la séance : 09

Quorum réuni

Étaient présents :

M. DEPOUEZ jusqu'à 8h35
Mme BOISNARD
M. ROUAULT
M. BOUFFORT
M. DUPLESSIX
Mme BESNARD
M. GAISLIN jusqu'à 8h35
Mme SUBILEAU
M. TATIN

Étaient excusés :

Mme KHAN qui a donné pouvoir à Mme BOISNARD
Mme HERCEG-GALESNE
Mme LAMBART
M. GUILLAUME

Étaient absents :

Secrétaire de séance :

M. DUPLESSIX



BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025 DU CCAS- DÉCISION MODIFICATIVE N°1**Le Rapporteur,**

➤ Rappelle que lors de sa séance du 19 mars 2025, le Conseil d'Administration a adopté le budget primitif 2025 en intégrant la reprise des résultats du Compte Administratif 2024 voté lors de cette même séance.

➤ Expose que des ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires et doivent faire l'objet d'une Décision Modificative n°1, dont le projet est soumis à votre examen, du fait :

- D'une erreur matérielle survenue lors de la retranscription du montant réalisé à l'article des recettes de la section d'investissement « Résultat d'investissement reporté » du Compte Administratif de l'exercice 2024, d'une part.
- D'une demande de régularisation des écritures d'amortissement de matériel pour les années 2017 & 2018, à la suite du contrôle de la Trésorerie portant sur l'inventaire, d'autre part.

➤ La décision modificative intègre des régularisations de crédits à la section d'investissement et de fonctionnement comme suit :

POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

| | | |
|---------------------------------------------------------------------|------------|----------|
| Résultat d'investissement reporté de l'exercice 2024 (chapitre 001) | Art. 001 | -76.00 € |
| Amortissement – Matériel divers (chapitre 28) | Art. 28188 | +76.00 € |

POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

| | | |
|-----------------------------------|-----------|----------|
| Fêtes & cérémonies (chapitre 011) | Art. 6232 | -76.00 € |
| Amortissement (chapitre 68) | Art. 6811 | +76.00 € |

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n°01-05 du Conseil d'Administration en date du 19 mars 2025 adoptant le budget primitif du CCAS afférent à l'exercice 2025 ;

Considérant que des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent ;

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements au budget du CCAS de l'exercice 2025 ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

PROCÉDE : Aux ouvertures et ajustements de crédits suivants :

POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

| | | |
|---------------------------------------------------------------------|------------|----------|
| Résultat d'investissement reporté de l'exercice 2024 (chapitre 001) | Art. 001 | -76.00 € |
| Amortissement – Matériel divers (chapitre 28) | Art. 28188 | +76.00 € |

POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

| | | |
|-----------------------------------|-----------|----------|
| Fêtes & cérémonies (chapitre 011) | Art. 6232 | -76.00 € |
| Amortissement (chapitre 68) | Art. 6811 | +76.00 € |

Globalement, à travers le budget primitif et la décision modificative N°1, la situation budgétaire de la section d'investissement s'établit ainsi :

Envoyé en préfecture le 24/06/2025
Reçu en préfecture le 24/06/2025
Publié le
ID : 035-263502072-20250624-2025_03_04-DE

| | FONCTIONNEMENT | |
|----------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| | Dépenses | Recettes |
| CREDITS DE FONCTIONNEMENT | 148 821,07 € | 124 930,00 € |
| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ | | 23 891,07 € |
| TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | 148 821,07 € | 148 821,07 € |

| | INVESTISSEMENT | |
|---------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| | Dépenses | Recettes |
| CREDITS D'INVESTISSEMENT | 7 343,00 € | 278,00 € |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ | | 7 065,00 € |
| TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 7 343,00 € | 7 343,00 € |

| | | |
|-----------------------------------------|---------------------|---------------------|
| TOTAL DU BUDGET PRIMITIF DU CCAS | 156 164,07 € | 156 164,07 € |
|-----------------------------------------|---------------------|---------------------|

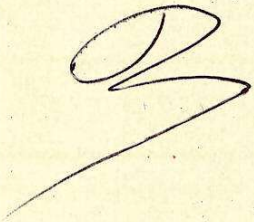
AUTORISE : Le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération

VOTE : Unanimité

Quorum réuni

Fait les jours mois et an que dessus,
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Pierrick DUPLESSIX



Le Président du C.C.A.S.,
Hervé DEPOUEZ

